

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR

L'ARCHEVÊQUE

DE PARIS,

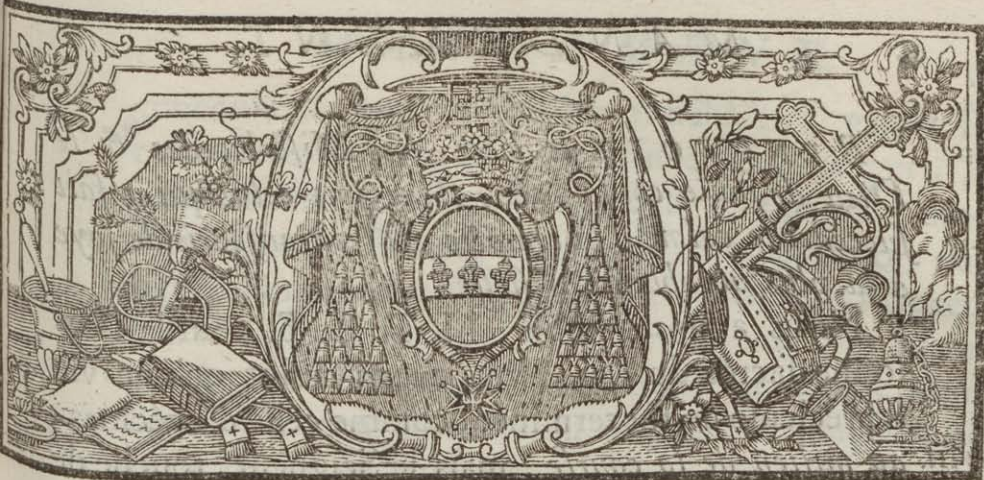
QUI ordonne qu'on chantera dans toutes les Eglises de son Diocèse une Messe solennelle & le TE DEUM, en actions de graces de la protection qu'il a plu à Dieu d'accorder à ce Royaume, en préservant le ROI du danger qu'a couru sa Personne Sacrée.



A PARIS,

Chez C. F. SIMON, Imprimeur de la Reine & de l'Archevêché,
rue des Mathurins.

M. DCC. LVII.



MANDEMENT
DE MONSEIGNEUR
L'ARCHEVÊQUE
DE PARIS,

QUI ordonne qu'on chantera dans toutes les Eglises de son Diocèse une Messe solennelle & le TE DEUM, en actions de graces de la protection qu'il a plu à Dieu d'accorder à ce Royaume, en préservant le ROI du danger qu'a couru sa Personne Sacrée.



CHRISTOPHE DE BEAUMONT,
par la Miséricorde Divine, & par la
grace du Saint Siège Apostolique,
Archevêque de Paris, Duc de Saint
Cloud, Pair de France, Commandeur
de l'Ordre du Saint-Esprit, &c. Au

Clergé Séculier & Régulier, & à tous les Fidèles de
notre Diocèse : SALUT ET BÉNÉDICTION.

2. Cor. I. 3.

Tob. III. 22.

Isai. XXXVIII.

10.
Psal. LXXIX. 18.

Psal. XIX. 7.

BENI SOIT le Père des Miséricordes & le Dieu de toute consolation. Béni soit celui qui a fait succéder le calme à la tempête, & les transports de joye à la plus accablante tristesse.

Nous avons tremblé, M. T. C. F. pour la Personne sacrée du Roi. Nous avons craint qu'une vie si précieuse ne fût terminée, comme celle d'Ezéchias, *au milieu de sa course* ; mais le Seigneur, touché de nos larmes, a veillé sur *l'homme de sa droite* ; il a protégé de *son lieu saint* le Maître de cet Empire, le Père de la Patrie, le Fils aîné de l'Eglise. Quels Cantiques d'actions de grâces ferons-nous donc entendre aujourd'hui dans le Saint Temple ? Par quels Sacrifices de louanges exalterons-nous les grandes miséricordes du Très-Haut ?

Déjà le Monarque qui est rendu à nos vœux avoit éprouvé les plus sensibles effets de la protection divine. Rappelez vous, M. C. F. les dernières années de ce regne, dont les merveilles illustreront éternellement nos annales. Louis XIV. terminant sa glorieuse carrière, avoit vu les défaits de son auguste Famille. Il ne restoit auprès de ce grand Roi qu'un enfant, seul rejetton de cette Tige Royale ; mais dans les décrets de la Providence, cet Enfant étoit celui qui devoit consoler Israël *de ses pertes*. C'étoit le Fils bien-aimé que le Ciel avoit choisi, comme Salomon, pour perpétuer la race de David.

2. Reg. VII. 12.

13.

Il monta sur ce Trône, qui depuis plus de XIII. siècles remplit l'univers de sa gloire ; & bientôt, par le

concours des qualités les plus aimables , il gagna le cœur de ses Sujets , & la confiance des Etrangers. Il parut tendre , compatissant , fidèle à sa parole , modeste dans les succès , exempt de cette ambition déréglée dont on fait si souvent un mérite aux Princes. On le força de vaincre , & il fut toujours prêt à donner la paix. Ses armes le rendirent redoutable dans l'ancien & dans le nouveau monde , & jamais il ne parut jaloux de faire sentir le poids de sa puissance. Souvent il put imposer des loix , exiger des satisfactions , étendre ou retenir des conquêtes , & toujours il écouta les conseils de la modération ; il sacrifia même ses propres intérêts au desir de concilier ceux des autres.

Ainsi , grand Dieu , mîtes-vous dans le cœur de ce Monarque les Vertus Royales & Politiques qui font la gloire d'un Empire , & le bonheur des Peuples. Mais de quelles graces l'avez-vous comblé dans l'ordre du salut , & comment ces graces l'ont-elles préparé à remplir les devoirs d'un Roi Très-Chrétien ? Nous l'avons vû , dès le premier usage qu'il fit de sa raison , pénétré des vérités de la Foi ; ennemi de toute nouveauté profane en matière de Religion ; plein d'estime pour la vertu , & pour ceux qui en font une profession particulière ; attentif à se recueillir & à s'humilier devant les Saints Autels ; occupé de la crainte des Jugemens terribles du Seigneur ; & dans les momens critiques où ses jours ont été en danger , nous l'avons vû se jeter de lui même , & sans effort , dans le sein de la Miséricorde Divine , implorer le

Ministère de l'Eglise , & rechercher les secours du Salut.

Nous touchons ici , M. C. F. des époques infiniment douloureuses. Un Maître si digne de notre amour n'a pû être menacé de perdre la vie, sans nous causer de mortelles allarmes. Il étoit à la tête de ses Armées , & une maladie violente le conduisit en peu de jours jusqu'aux portes de la mort : quelle fut alors notre consternation ; avec quel empressement offrîmes-nous nos vœux & nos soupirs à l'Arbître Suprême de la vie des Rois & de la durée des Empires ; dans quel esprit de dévouement conjurâmes-nous le Ciel d'accepter le sacrifice de nos jours , pour conserver ceux du meilleur des Rois ! Nos prières furent exaucées : cette Providence paternelle qui l'avoit soustrait aux dangers de l'enfance , de la jeunesse & des combats , nous le rendit plein de force & comblé de gloire. A son retour , nous le célébrâmes comme le Vainqueur de la mort & des ennemis de l'Etat ; nous bénîmes le Très-Haut , qui seul avoit opéré ces merveilles.

Engagé dans une nouvelle guerre , qu'il a voulu prévenir par toutes les voyes de conciliation que le zèle de la paix peut suggérer , ce grand Roi jouissoit déjà des fruits glorieux de la Victoire. Il voyoit l'Europe & l'Amérique applaudir comme de concert à la grandeur de ses entreprises , à la valeur de ses troupes , à la justice de sa cause. Et voilà tout-à-coup l'Enfer qui vomit un Monstre armé d'un fer meurtrier. Ah ! M. C. F. le souvenir de cet exécrationnel

parricide révolte nos esprits , trouble nos sens , renouvelle la playe de notre cœur. Ni les droits de l'humanité , ni l'éclat de la Majesté Royale , ni les inclinations bienfaisantes du Monarque , ni la crainte des plus horribles supplices , ni l'opprobre éternel d'une si infâme entreprise , ni le cri de la Raison , de la Religion , de la Patrie ; rien n'a pû intimider ou toucher ce Suppôt de Satan. L'Oint du Seigneur est frappé de ce glaive sacrilège. *O montagnes , ô collines , s'écrioit Saint Jean Chrysoftôme , après l'insulte faite aux Statues de Théodose , soyez revêtues de deuil , & abandonnez-vous aux gémissemens ; on a outragé celui qui n'a point d'égal sur la terre ; c'est l'Empereur , c'est le Souverain & le Chef de tous les hommes. Ce n'étoient , M. C. F. que les images de Théodose qu'on avoit outragées ; l'injure n'étoit atroce que par le rapport de ces images avec le Prince qu'elles représentoient ; & cependant la bouche la plus éloquente de l'Eglise d'Orient invite les Créatures , même inanimées , à témoigner leur douleur. Ici ce n'est point la Statue du Prince qui a été mutilée ou renversée ; c'est le Prince lui-même qui a été blessé ; c'est le Souverain & le Chef de tant de millions d'hommes qui a reçu le coup funeste , c'est le Sang de Saint Louis qui a été versé. O Dieu saint & terrible ! le deuil des montagnes & les gémissemens des collines seroient-ils des phénomènes plus surprenans que ne l'est cet abominable parricide ?*

*Chrysof. Homil.
2. ad Popul. Antioch.*

Aussi , M. C. F. à la première nouvelle qui s'en est répandue , quelles ont été nos allarmes ? Il n'ap-

*Thren. II. 10. 11.
12. 13.*

partient à personne d'expliquer, ni même de concevoir tout ce qu'une Nation si zélée pour ses Rois, a éprouvé dans ce moment. J. C. seul, exposé durant trois jours sur les Autels, a vû toute l'étendue de cette désolation. Elle ressembloit à celle de la Cité Sainte, l'objet des larmes de Jérémie. Dans toutes les villes de ce Royaume, *les entrailles des Citoyens étoient émues. . . . Ils paroissoient dans les Places publiques aussi pénétrés de douleur que s'ils avoient été blessés du même coup. Les Vieillards, qui n'avoient jamais rien vû de pareil dans Sion, gardoient un morne silence.* Une consternation générale occupoit tous les esprits, un océan d'amertume inondoit tous les cœurs.

Psal. XC. 4. 5.

Joel. II. 23. 26.

J. C. seul nous a consolés, M. C. F. lui seul a couvert de ses aîles & environné de son bouclier la Personne Sacrée du Roi; & voilà ce qui nous comble aujourd'hui d'une joye qui est au-dessus de toutes nos expressions: voilà ce qui invite les Prêtres du Dieu vivant à faire retentir le Saint Temple de leurs Chants d'allégresse. Oui, c'est à vous, Ministres du Sanctuaire, *Enfans de la Sainte Sion, de louer le nom du Seigneur votre Dieu, parce qu'il a opéré de grandes merveilles. Il n'a pas permis que son Peuple restât long-temps dans le trouble. Il a fait voir qu'il étoit toujours au milieu d'Israël; qu'il vouloit toujours être son Dieu & son Protecteur.* Mais, M. C. F. le Prophète qui relève ainsi le courage du peuple de Dieu, qui l'exhorte à se livrer aux transports de la plus vive reconnoissance, l'avertit en même temps d'implorer la

la miséricorde du Seigneur, il dit aux Prêtres de crier entre le Vestibule & l'Autel: Pardonnez, grand Dieu, pardonnez à votre Peuple, & ne le livre pas à l'opprobre. Sentiment de componction qui nous convient encore mieux qu'à l'ancien Israël: car si le Seigneur nous rend notre Père & notre Roi, pouvons-nous oublier l'attentat détestable qui a mis sa Personne Sacrée en danger?

Ibid. 17.

Ici concevons, M. C. F. quelle révolution doit se faire dans nos idées. Nous avons appris de nos Pères qu'il fut un temps de confusion, de discorde, de fureurs domestiques, où la majesté du Trône ne put garantir le Souverain du glaive des Parricides. Temps déplorable auquel nous n'imaginons pas que notre siècle pût jamais ressembler. Nous nous refusions en quelque sorte au récit de ces horreurs consignées dans nos annales; nous désirions que la mémoire en fût détruite, que ces jours malheureux fussent ensevelis dans une nuit éternelle: & nous regardions la vigueur de nos loix & la douceur de nos mœurs comme des barrières qui écartoient, pour toujours, des entreprises si barbares, & des événemens si tragiques.

Nous nous sommes trompés, M. C. F. & à la honte de notre siècle il s'est trouvé un Parricide qui a donné au monde le spectacle du plus grand des forfaits. Il est sorti de notre Patrie un *homme de sang*, qui a plongé le fer dans le sein de son Roi. A Dieu ne plaise que tout ce qui porte le Nom François partage l'infamie d'une action si damna-

ble. On voit des monstres dans les plus belles contrées de la terre ; & le malheureux qui a levé sa main scélérate sur le plus grand des Rois, est né parmi des Sujets brûlans de zèle & d'amour pour leur Souverain ; & cet ennemi de Dieu, des Loix, de la Patrie, de la raison, de lui-même, a été élevé parmi des millions d'hommes qui détestent aujourd'hui son crime comme l'attentat le plus odieux, & sa personne comme la plus indigne de voir le jour.

Cependant, M. C. F. rentrons en nous-mêmes, & voyons, en la présence du Seigneur, si les égaremens de notre esprit & de notre cœur n'ont point attiré sur nous un effet si terrible de la colère Divine ; si pour confondre la Philosophie anti-chrétienne du siècle, Dieu n'a pas permis un événement qui dégrade totalement la raison. Examinons sans préjugés ce que méritent tant d'erreurs répandues dans les esprits, tant de licence dans les discours, tant de blasphêmes contre Dieu & contre son Christ, tant de raisonnemens contre la vérité connue, tant de scandales dans tous les états & dans tous les genres. Observons en particulier si, depuis l'affoiblissement de la Foi parmi nous, il ne s'est pas glissé dans les esprits & dans les Livres, une multitude de principes qui portent à la désobéissance, à la rébellion même contre le Souverain & contre ses Loix.

Cet examen, M. T. C. F. nous humiliera sans doute, mais il nous fera convenir, si nous sommes de bonne foi, que la main de Dieu a pu s'appé-

tantir sur nous, que la justice vengeresse a pu laisser les portes de l'abîme s'ouvrir à nos yeux, & produire un Monstre qui dèshonore le siècle & qui déssole la Nation. Nous concevrons en même temps que, si nous obtenons du Seigneur qu'il fasse revivre parmi nous l'esprit de la foi, dès-lors nos principes, nos mœurs, notre langage, nos écrits, nos sociétés, nos entreprises, tout en nous portera les caractères de l'obéissance pleine & parfaite qui est dûe à l'autorité légitime.

O Peuple, confié à nos soins ! instruisez-vous donc, & apprenez à connoître la Religion Chrétienne. Elle est la barrière la plus efficace qu'on puisse opposer à toute espece de licence; elle imprime dans les cœurs cette crainte salutaire d'un avenir éternel, qui retient les hommes dans la regle & dans l'ordre prescrit par les Loix; elle est le plus ferme appui du Trône, & la sauvegarde la plus inviolable de la majesté des Souverains; elle enseigne à reconnoître & à révéler dans eux l'image de l'Être suprême. Consultez en effet les Livres Saints, monumens vénérables où se trouvent consignées les Loix de cette Divine Religion; vous y verrez que les Souverains sont les *Oins du Seigneur*, & qu'il est défendu de leur toucher; qu'on ne doit jamais parler contre les *Dieux* de la terre, ni médire de celui qui est le *Prince du Peuple*; qu'il est ordonné d'honorer le *Roi*, comme il est ordonné de craindre Dieu; qu'on est obligé d'obéir à ses maîtres, fussent-ils même durs & fâcheux; qu'on est averti par

Psal. CIV. 15.

Exod. XXII. 28.

1. Pet. II. 17.

Ibid. 13.

I. Tim. II. 2. le grand Apôtre, de prier pour les Rois, & pour tous ceux qui sont élevés en dignité; qu'il est très-expres-
Math. XXII. 21. sément enjoint par J. C. même de rendre à César ce qui est à César; qu'on ne peut être dispensé de re-
Rom. XIII. 1. 5. garder toute Puissance légitime comme venant de Dieu; qu'enfin il est nécessaire de se soumettre à l'autorité, non-seulement par la crainte du châti-
 ment, mais aussi par un devoir de conscience.

Telles sont, M. C. F. les regles données par l'Esprit Saint, & conservées d'âge en âge dans le Christianisme. Il nous seroit aisé de vous rappeler à ce sujet les exemples des premiers Fidèles qui obéissent aux Idolâtres même & aux Persécuteurs; les maximes des SS. Docteurs qui n'ont jamais cessé d'inspirer les sentimens de fidélité qui sont dûs aux Princes de la terre; les Décisions des Conciles qui ont frappé d'anathême toute Doctrine capable de révolter les Peuples contre leur Souverain; l'enseignement perpétuel des Pasteurs qui ont toujours dit avec le grand Apôtre: *obéissez en tout à vos Maîtres temporels.* Mais que ne pourrions-nous pas vous dire en particulier pour vous faire sentir combien la personne des Rois est respectable, & quelle horreur on doit concevoir de quiconque ose en violer la Majesté! Quand on donna le conseil à David de se délivrer des persécutions de Saül en lui ôtant la vie,
1. Reg. XXVI. 9. non, répondit-il, je ne porterai point la main sur
 31. l'Oint du Seigneur; car qui pourra se permettre sans crime un tel attentat? Et quand l'Amalécite dont Saül avoit employé le ministère pour accélérer le mo-

ment de sa mort, vint raconter ce qu'il avoit fait dans la vue d'obéir à ce Prince, *malheureux*, reprit *2. Reg. I. 14. 16.* David, *pourquoi as-tu osé donner la mort à l'Oint du Seigneur ? Ton sang va retomber sur ta tête, puis-que tu te condamnes toi-même ; & sur le champ le coupable fut mis à mort par l'ordre & en la présence du Saint Roi.*

Observons, M. C. F., que Saül étoit un Roi réprouvé de Dieu ; qu'il ne pouvoit survivre à sa défaite & à sa blessure ; qu'il avoit engagé l'Amalécite à lui prêter son secours. Cependant le plus juste & le plus modéré des hommes voit dans l'action de cet Etranger toute la noirceur d'un parricide, parce que celui qui en étoit l'auteur avoit porté sa main sur *l'Oint du Seigneur*. Que penserons-nous donc du forfait exécrationnel qui a été conçu dans le sein de notre patrie, & exécuté sous nos yeux ? Quelle sera notre indignation au souvenir d'un attentat commis par trahison, de dessein prémédité, & dans ce Palais auguste où tout annonce la majesté du Souverain, où tout inspire la réserve, le respect & la vénération ; attentat sur-tout qui a pour terme & pour objet la personne d'un Roi chéri de Dieu & des hommes ? Ah ! M. C. F. cette circonstance nous confond, & nous accable ; elle rend ce funeste événement comme incroyable, quoiqu'il ne soit que trop certain. Mais qu'est-il nécessaire d'insister plus long-temps sur la cause de nos allarmes ? Le Seigneur rend à nos vœux le Prince qui nous gouverne plutôt en père qu'en maître ; les *pièges de l'Enfer* étoient

tendus, & la main du Très-Haut les a brisés ; le précipice étoit ouvert, & le traître qui l'avoit creusé, s'y est enseveli lui-même. Que nous reste-t-il donc qu'à bénir le Dieu des miséricordes, qu'à lui offrir d'immortelles actions de graces dans son saint Temple, qu'à le conjurer, par les plus ferventes prières, de multiplier les jours d'un Monarque si cher à sa Royale Famille, à la France, à l'Univers entier ?

A CES CAUSES, après en avoir conféré avec nos vénérables Freres les Doyen, Chanoines & Chapitre de notre Eglise Métropolitaine ; Nous ordonnons que la Messe *Pro gratiis Deo agendis* sera chantée, *Ritu solemni majori*, Dimanche prochain sixième jour de ce mois, dans notredite Eglise Métropolitaine, en actions de graces de la Protection qu'il a plu à Dieu d'accorder à ce Royaume, en préservant le Roi du danger qu'a couru sa Personne Sacrée : qu'immédiatement après ladite Messe on chantera le *Te Deum*, avec le Verset *Benedicamus Patrem & Filium*, l'Oraison *Pro gratiarum actione*, l'Antienne *Domine, salvum fac Regem*, le Verset *Fiat manus tua*, & l'Oraison *Pro Rege* ; qu'on chantera la même Messe & le *Te Deum* avec les mêmes Versets, la même Antienne, & les mêmes Oraisons, le Dimanche treizième jour de ce mois dans toutes les Eglises de la Ville & des Fauxbourgs de Paris ; & le Dimanche qui suivra la réception du présent Mandement, dans toutes les autres Eglises de notre Diocèse. Nous ordonnons de plus, que depuis le jour de la réception

de notre Mandement , jusqu'au Dimanche des Rameaux exclusivement , on récitera à toutes les Messes qui se diront dans les Eglises de la Ville & du Diocèse , la Collecte *Pro gratiis Deo agendis*. Nous recommandons aux Curés & Vicaires de notre Diocèse d'exhorter les Fidèles dans leurs Prônes & autres Instructions , à faire les plus ferventes prières pour la conservation du Roi & de la Famille Royale.

SI MANDONS aux Archiprêtres de Sainte Marie-Madelaine & de Saint Severin , & aux Doyens Ruraux de ce Diocèse , que ces Présentes ils ayent à notifier à tous Abbés , Prieurs , Curés , Supérieurs , & Supérieures des Communautés Séculières & Régulières , exemptes & non exemptes , à ce qu'ils n'en ignorent , & qu'ils les observent & fassent observer par les personnes qui leur sont soumises. DONNÉ en notre Château de Conflans , le premier Mars mil sept cent cinquante-sept.

Signé , ✠ CHRISTOPHE , Archev. de Paris.

PAR MONSIEUR,

De la Touche

